



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 363

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les graves difficultés économiques que rencontrent les exploitations sportives telles que la plupart des centres équestres, clubs de culture physique, clubs de tennis, piscines ou patinoires gérées sous forme commerciale. En effet les recettes de ces établissements sont grevées par une TVA à taux plein de 20,6 % ce qui est en contradiction avec les dispositions de la directive européenne du 19 octobre 1992 relative à l'harmonisation des fiscalités indirectes. Cependant, il lui rappelle que de nombreuses autres formes de loisirs comme les fêtes foraines, la télévision payante, les livres, le cinéma ou encore Disneyland ont déjà, en vertu de cette directive, la TVA à taux réduit de 5,5 %. Chacun s'accorde à reconnaître les activités sportives comme étant un facteur de cohésion sociale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur l'application de la TVA à taux réduit à 5,5 % pour les activités sportives comme le prévoit la directive européenne du 19 octobre 1992.

Texte de la réponse

L'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée aux opérations figurant dans l'annexe H à la sixième directive ne constitue pour les Etats membres qu'une simple faculté. La mesure proposée entraînerait une perte de recettes de l'ordre de 500 millions de francs difficilement compatible avec les contraintes budgétaires. Cela étant, le Gouvernement est très attentif au maintien de la cohésion sociale et il examinera avec la plus grande attention, dans le cadre des contraintes budgétaires et communautaires qui viennent d'être rappelées, les mesures qui pourraient lui être proposées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 363

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2191

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4194